



Espace test agricole  
du Domaine de Menez Meur

## CAHIER DES CHARGES APPEL À CANDIDATURES

Septembre 2020



# CAHIER DES CHARGES APPEL À CANDIDATURES

## 1- Objet

Le Parc naturel régional d'Armorique est un syndicat mixte (collectivité territoriale) dont le périmètre d'intervention couvre 44 communes du Finistère.

Il œuvre notamment en faveur du développement d'une agriculture durable sur son territoire pour répondre à des enjeux alimentaires, économiques et d'entretien durable des paysages. Il contribue au développement économique et social de son territoire en privilégiant le soutien de modes de développement harmonieux et durables (charte 2009-2021).

Dans ce cadre, le Parc Naturel Régional d'Armorique désire soutenir la création de projets agricoles innovants, respectueux de l'environnement, créateurs de liens sociaux avec les habitants du Parc, produisant des produits agricoles de qualité, transformés et commercialisés localement.

De ce fait, il a créé un espace-test agricole à vocation élevage sur le domaine de Menez Meur, en appui et en complémentarité avec son élevage conservatoire de races locales domestiques.

L'Espace-test agricole de Menez Meur a pour finalités de :

- contribuer au développement des activités agricoles et agri-rurales de proximité dans le Parc Naturel Régional d'Armorique (Finistère), en favorisant l'installation et la transmission des exploitations agricoles sur le territoire,
- faciliter l'accès de tous à une alimentation saine, de qualité et de proximité.

**Pour la 1<sup>ère</sup> année, le PNRA lance un appel à candidatures spécifiquement dédié aux porteurs de projets en élevage, avec transformation et vente en circuits courts, désireux de tester leur projet et de confirmer, le cas échéant, une installation agricole.**

## 2- Contexte et rappel des enjeux

Ces dernières années ont vu le nombre d'installations agricoles diminuer (seulement 1 installation pour 3 départs) et le profil des porteurs de projet évoluer.

En effet, plus de 30% de ces derniers ne sont pas issus du milieu agricole (NIMA) et beaucoup désirent s'installer dans le cadre d'une reconversion professionnelle sur des petits projets diversifiés axés sur la qualité des produits, leur valorisation par la transformation et des circuits de vente locaux.

Parallèlement, les agriculteurs en place peinent à transmettre leurs exploitations (coût de la reprise, accès au foncier difficile et inadéquation de l'outil de production face à ces nouveaux projets).

Cette tendance oblige à revoir le parcours à l'installation actuel afin de l'adapter à ces nouveaux porteurs de projet, qui présentent des besoins différents en matière de formation et d'accompagnement.

Le test d'activité agricole est une des solutions puisqu'il permet de sécuriser le parcours d'installation des porteurs de projets agricoles NIMA tout en favorisant le redéploiement d'une agriculture de proximité, créatrice d'emplois (maillage et dynamisme du territoire).

Le Parc a décidé de se saisir de cette problématique agricole en créant un espace-test agricole permanent avec, comme support, la ferme d'exploitation tout juste rénovée du domaine de Menez Meur.

La création d'un espace-test agricole sur le domaine de Menez Meur doit être perçue dans la continuité et le développement des actions engagées sur le site par le Parc : gestion extensive et durable des prairies, conservatoire génétique et appui à l'installation en races domestiques bretonnes, complémentarité avec la gestion pastorale d'espaces naturels.

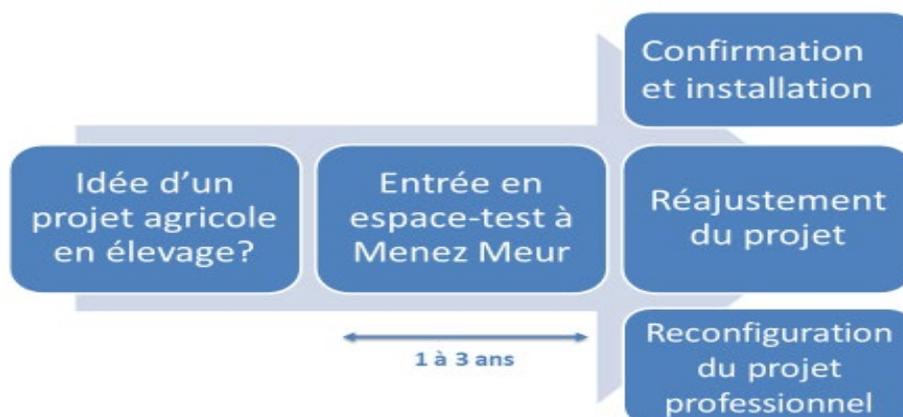
A noter la situation géographique et le contexte pédoclimatique spécifiques de Menez Meur : porte des monts d'Arrée, altitude 300 m, contexte de prairies maigres et landes atlantiques...

### Définition de l'Espace-Test Agricole

Le test d'activité consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée (1 à 3 ans) et dans un cadre qui limite la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Pour cela, un espace-test agricole met à disposition des porteurs de projets :

- un cadre légal d'exercice du test (fonction couveuse),
- des moyens de production (fonction pépinière),
- un dispositif d'accompagnement adapté au porteur de projet (fonction accompagnement),
- un réseau dense de partenaires locaux afin notamment de faciliter son insertion dans un réseau local agricole (fonction animation-coordination).



### 3- Objectifs visés

Le candidat devra proposer un projet d'élevage, à dimension familiale, à forte valorisation, en race domestique bretonne de préférence.

Suite à une étude de faisabilité, quatre scénarii ont été dégagés et pourront orienter le projet proposé : élevage de porcins (Porcs blancs de l'ouest), d'ovins viande (Landes de Bretagne),

de volailles (Coucou de Rennes) et l'apiculture (Abeille noire), ces différents ateliers pouvant être combinés et non exclusifs.

Le système devra répondre à un certain niveau d'autonomie, en conciliant performances techniques, économiques et respect de l'environnement et pour lequel le candidat possèdera déjà une expérience significative.

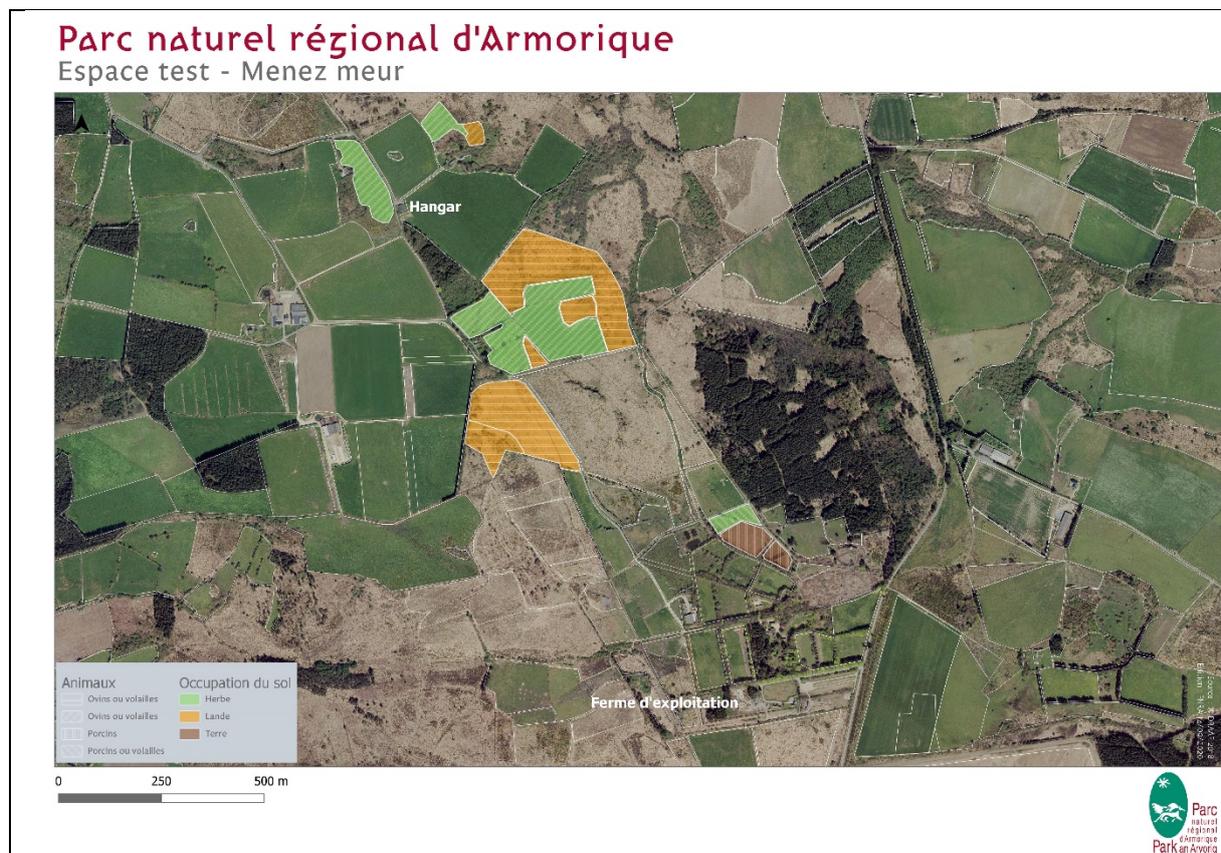
Le candidat devra aussi se mobiliser pour mettre en place son projet et préparer son éventuelle installation (aidée ou non) avec l'aide du PNRA et de ses partenaires.

La commercialisation de ses produits auprès d'une clientèle locale doit être privilégiée.

Pour bien comprendre le contexte du Parc, il est souhaitable que le candidat se rende sur place afin de pouvoir se projeter et bâtir son projet avant l'échéance de l'appel à candidatures.

## 4- Descriptif du foncier et des équipements mis à disposition

Plusieurs parcelles potentielles pouvant être dédiées au test sont identifiées sur le domaine de Menez Meur, en fonction de la production envisagée par le candidat.



Il met également à disposition divers bâtiments, équipements et matériels, partagés avec l'exploitation agricole de Menez Meur :

- Un espace partagé avec bureau, salle repas, vestiaires et sanitaires
- Un atelier, pouvant permettre l'auto-construction de certains équipements (ruches, cabanes à cochons, poulaillers mobiles, cornadis/auges...)
- Un espace de stockage de fourrages et d'aliments avec un silo 5T et un aplatisseur
- Un hangar de 400 m<sup>2</sup> à aménager
- Un parc de contention extérieur
- Une maternité toute équipée pour 2 truies
- Un enclos verraterie/gestante et ses cages d'alimentation, avec clôtures aux normes Biosécurité
- Des cabanes à cochons à réhabiliter
- Un tracteur KUBOTA 70 CV avec chargeur et remorques
- Une bétailère-tracteur, une moutonnière, une bétailère-camion
- Une tonne à eau

A noter l'absence de laboratoire de transformation (viande ou lait) ; aussi le candidat devra rechercher des partenaires (éleveurs riverains) ou prestataires de service pour la transformation de sa production.

Tout besoin en matériel complémentaire sera étudié et pourra être à la charge du candidat, totalement ou partiellement.

## 5- Forme des candidatures - constitution du dossier

Le candidat est libre de présenter le projet qu'il souhaite. Il devra compléter le **dossier de candidature joint au cahier des charges**, accompagné d'un **CV**.

Le dossier de candidature pourra être complété par :

- ❖ les coordonnées d'une personne référente (agriculteur, technicien agricole...)
- ❖ un document de présentation du projet, sous forme libre, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier l'intérêt et la viabilité du projet, la motivation et les compétences du candidat
- ❖ tout document (technique, économique, comptable ou autre) susceptible de renseigner la candidature

Le candidat devra décrire le plus précisément possible son activité agricole (usage des sols, type de production, cheptel envisagé, bâtiments et matériel nécessaires, investissements envisagés, type de commercialisation, ...).

Il portera une attention particulière à l'insertion de son activité sur le territoire du Parc.

## 6- Mode et critères de sélection des candidats

Les dossiers de candidature dûment complétés seront adressés à Madame la Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Une première sélection s'effectue sur dossier, qui pourra faire l'objet de compléments.

A l'issue de la remise des dossiers consolidés, le Parc conviera les candidats à un entretien individuel devant un jury de sélection pour présenter leur projet et leurs motivations. Ce jury comprend des élus et des agents du Parc d'Armorique, de la coopérative d'activité Chrysalide, des représentants d'organisations professionnelles agricoles (à titre indicatif Chambre d'agriculture, GAB29, CIVAM29, Fédération des Races de Bretagne,...).

Le choix du candidat sera entériné par le Bureau Syndical du Parc.

Les critères de sélection retenus sont les suivants:

- ✓ Diplôme et/ou formation agricole (Bac Pro, BTS, BPREA, CCTAR, CS...) justifiant de compétences techniques acquises et première expérience significative en élevage
- ✓ Sensibilité aux démarches agro-environnementales (souci de l'environnement, respect de la qualité des sols, préservation de la biodiversité du territoire)
- ✓ Sensibilité au patrimoine génétique animal
- ✓ Motivation, capacités entrepreneuriales, d'initiatives et d'autonomie, volonté d'évoluer dans un cadre collectif et de s'intégrer dans le tissu socio-économique local
- ✓ Viabilité économique du projet à terme, pertinence des investissements envisagés, capacité d'autofinancement (l'apport personnel sert à couvrir les premières charges de fonctionnement telles que achats d'animaux, petit matériel...)

## 7- Calendrier de sélection

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature: 10 décembre 2020**

Jury de sélection: Début janvier 2021

Validation du candidat: Fin janvier 2021

Début effectif du test : Mi-février 2021

Le calendrier est indicatif et pourra être revu si nécessaire en cours de procédure.

### **Renseignements complémentaires et visite des lieux**

Contacts:

Solène LARZUL

Chargée de mission développement agricole et alimentaire

[Solene.larzul@pnr-armorique.fr](mailto:Solene.larzul@pnr-armorique.fr)